

Avenant n° 11 du 24 septembre 2012 relatif à la formation professionnelle

Article 1

L'article 29. 6. 1. Taux de cotisations et répartition de l'avenant n° 5 du 29 octobre 2008 relatif à la formation professionnelle est complété comme suit :

Les taux de cotisation sont les suivants :
A partir de 2011 et pour les années suivantes

Entreprises de moins de 10 salariés - 1, 05 % de la masse salariale :
0, 15 % au titre du DIF et de la professionnalisation obligatoirement versé à l'OPCA de la branche ;
0, 90 % au titre des actions de formation suivant le plan de formation.

Entreprises de 10 à 19 salariés - 1, 05 % de la masse salariale :
0, 15 % au titre du DIF et de la professionnalisation obligatoirement versé à l'OPCA de la branche ;
0, 90 % au titre des actions de formation suivant le plan de formation.

Entreprises de plus de 20 salariés - 1, 6 % de la masse salariale :
0, 20 % pour le CIF ;
0, 50 % au titre du DIF et de la professionnalisation obligatoirement versé à l'OPCA de la branche ;
0, 90 % au titre des actions de formation suivant le plan de formation.

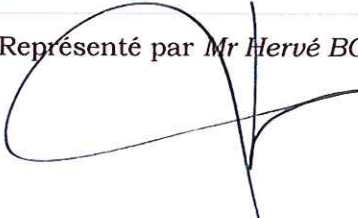
Les taux ci-dessus sont applicables au 1er janvier de l'année n sur la base des effectifs constatés sur la DADS de l'année n - 1.

Article 2



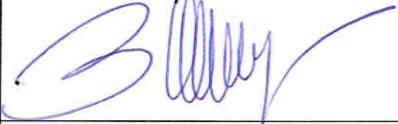

Le présent avenant prend effet à la date de signature.
Il fera l'objet d'un dépôt à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et d'une demande d'extension.

4 Sy 1 MS GG
mcbel . JB

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS :

<p>Offices de Tourisme de France (Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative)</p> <p>11 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS</p> <p>Représentée par <i>Mr Gabriel GUIOT</i></p> 	<p>FNCRT (Fédération nationale des comités régionaux de tourisme)</p> <p>11 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS</p> <p>Représentée par <i>Mr BLAT Jean-Pierre</i></p> 
<p>FNGDF (Fédération nationale des gîtes de France)</p> <p>56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS</p> <p>Représentée par <i>Mr SIMON Yves</i></p> 	<p>RN2D (Réseau National des Destinations Départementales)</p> <p>74/76 rue de Bercy 75012 PARIS</p> <p>Représenté par <i>Mr Hervé BOUYRIE</i></p> 

LES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DE SALARIES :

<p>CGT-FO-SNEPAT</p> <p>131 rue Damrémont 75018 PARIS</p> <p>Représenté par <i>Mr Alain DAGUIER</i></p> 	<p>CFDT</p> <p>Tour Essor 14 rue Scandicci 93508 PANTIN Cedex</p> <p>Représenté par <i>Mr DEZ Christophe</i></p> 	<p>CFE CGC</p> <p>FNECS 9 rue de Rocroy 75010 PARIS</p> <p>Représenté par <i>Mme BOULLY DEMANGE Marie-Christine</i></p> 
<p>CFTC CSFV</p> <p>34 Quai de la Loire 75019 PARIS</p> <p>Représenté par <i>Mme GODEFROY Delphine</i></p> 	<p>CGT</p> <p>263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex</p> <p>Représenté par <i>Mr ROMEO</i></p>	